



Association Française de PROmotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

secretariat-afproselk@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18/04/2018 (PROCES-VERBAL)

Ordre du jour :

1. Donner un statut aux reproducteurs Selkirk straight à travers le SQR du LOOF (document de travail envoyé par courriel) ;
2. Préparation de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 20 juin 2018 (vérification du corps électoral et des conditions d'éligibilité) ;
3. Désignation des participants au séminaire des clubs de race le dimanche 20 mai 2018 (au siège du LOOF) ;
4. Admission de nouveaux membres.

Présentes :

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS,
- Hélène HANSE,
- Florence PRUVOST-DEWEVRE (secrétariat).

Invitées par le conseil d'administration :

- Mireille BARNAUD,
- Christine CAMPIN,
- Murielle MAGNIN,
- Sarah-Louise WALKER.

Le Conseil d'administration ayant requis le quorum (compte tenu de la perte de qualité de membre de Mesdames Anaïs Brion et Fabienne Mathis) de 50% + 1, c'est avec l'arrivée de Katia ASPAR que la réunion débute à 21h05.

1) Admission de nouveaux membres :

Madame Jessica Fallot a demandé à adhérer à AFPROSELK. Elle détient une femelle reproductrice de Chez Christelle Peyrin (Mohair cats) et compte entrer dans le SQR. Elle compte participer à la Spéciale d'élevage de Charleville-Mézières avec Christelle (qui a de la famille à proximité) malgré la distance. Elle est parrainée par Françoise BOVAIS-LIEGEOIS.

Le conseil d'administration admet ce nouveau membre à l'unanimité des votants. AFPROSELK compte désormais 17 membres (dont deux membres d'honneur).

Hélène HANSE rejoint le conseil d'administration qui se poursuit au complet.

2) Donner un statut aux reproducteurs Selkirk straight à travers le SQR du LOOF (document de travail envoyé par courriel aux membres du conseil d'administration et aux invités) :

La proposition de donner un statut aux auxiliaires d'élevage Selkirk s'appuie à la fois sur une grille de points à 100 points et le principe de production d'un nombre de certificats identiques à Champion, Champion international pour leur permettre de rejoindre les niveaux 3 et 4 du SQR... même si leur admission en Championnat semble prématurée.

La proposition de grille de notation reprend l'ensemble des discussions avec les éleveurs depuis l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 et s'appuie sur les commentaires des juges des spéciales d'élevage 2016, 2017 et 2018 (Mesdames Florence BAJOU, Mary-Lise de LANDTSHEER et Aline NOËL ainsi que M. Fabrice CALMES) sur les discussions avec la Juge de la Spéciale, les commentaires en TICA à Saint-Raphaël ainsi que le nouveau standard 2018.

La proposition de parcours s'appuie sur la production d'un nombre identique de certificats. En effet, la grille de notation à 100 points telle que formulée, valorise les points forts des auxiliaires sur les plans du type et de la morphologie pour les faire apprécier par préférence aux apports externes du groupe British (qui ne seront plus autorisés sur les pedigrees, sauf en génération 4 et plus, pour toutes les fédérations dès le 1^{er} janvier 2025).

Les propositions de parcours et de grille de notation ont été soumis aux quatre juges pour appréciation. Nous avons un retour écrit favorable de Florence BAJOU. Il semblerait qu'au Canada, les straight soient acceptés en concours.

Le Conseil d'Administration approuve la proposition à l'unanimité et donne mandat à la Présidente pour engager les démarches nécessaires auprès du LOOF, dont l'inscription à l'ordre du jour de la commission des standards et de la commission SQR (avant approbation du Conseil d'Administration).

3) Désignation des participants au séminaire des clubs de race le dimanche 20 mai 2018 (courrier adressé par courriel aux membres du Conseil d'administration et aux invités) :

Compte tenu de l'activité d'élevage ou de pension (ponts de mai), de l'éloignement, du fait que le rendez-vous se tient en période traditionnelle de fête familiale (week-end de Pentecôte) et des risques sur les transports,

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité Mesdames Françoise BOVAIS-LIEGEOIS et Hélène HANSE (pas de troisième proposition) pour ce séminaire sur le thème « Gestion des races et clubs de races » comprenant des conférences sur la génétique des populations et la génétique médicale présentées par le Dr Marie ABITBOL et le Pr Philippe BOSSE.

4) Préparation de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 20 juin 2018 (vérification du corps électoral et des conditions d'éligibilité) :

Conformément à nos Statuts, *seront conviés à l'Assemblée générale ordinaire tous les membres d'AFPROSELK*, à savoir : les adhérents à jour de leurs cotisations et les membres d'honneur. Pour être valablement réunie (et les votes comptabilisés), l'assemblée doit réunir le quorum (50% des membres + 1 présents ou représentés).

Si tous auront la possibilité de participer aux débats, *seuls les adhérents à jour de leurs cotisations ET ayant une ancienneté de plus de trois mois à la date de l'Assemblée générale* (avant le 20/03/2018) *auront le droit de voter ou de donner mandat* (donc, pas les membres d'honneur). Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats (en sus de son propre vote).

Pourront se présenter au conseil d'administration, les adhérents à jour de leurs cotisations ayant plus de six mois d'ancienneté à la date de l'Assemblée générale ordinaire (soit avant le 20/12/2017).

Les candidatures devront parvenir par courriel avec accusé de réception (et/ou de lecture) ou LRAR au siège de l'association, **au plus tard le mardi 5 juin 2018 à 24h00**.

Pour être élu, chaque candidat doit obtenir au moins 50% des voix. Les candidats seront classés selon le nombre de voix obtenues et intégreront le Conseil d'administration (en siège et durée de mandat) selon ce classement.

Pour information : en raison du tirage au sort en Assemblée Générale Ordinaire du 13/04/2016, Françoise BOVAIS-LIEGEOIS est sortante, et du fait de la perte de qualité de membres de Mesdames Anaïs BRION et Fabienne MATHIS (pour non réadhésion), deux sièges sont ouverts au renouvellement pour trois ans (ceux de Mesdames Françoise BOVAIS-LIEGEOIS et Mme Fabienne MATHIS) et celui de Anaïs BRION pour un an.

Après avoir passé en revue la liste des 17 (dix-sept) membres du club, et vérifié les conditions d'éligibilité :

- a. Auront le droit de vote et pourront se présenter au conseil d'administration (présentation par ordre alphabétique) : Mesdames Françoise BOVAIS-LIEGEOIS (membre fondateur, adhésion 2013), Christine CAMPIN (adhésion 2015), Claire LURIN (adhésion 2016), Nolwenn CROCHARD (adhésion 04/2017), Cécile HERRGOTT-VILLARD (adhésion 2015), Eva KARYOTTI (adhésion 05/2017), Murielle Magnin (adhésion 2015), Marielle REBILLON (adhésion 07/2017), Stéphanie SCHAFF (adhésion 11/2017) et Sarah WALKER (adhésion 2016) ;

- b. Auront le droit de vote simple et pourront recevoir mandat : Mesdames Katia ASPAR (élue au CA jusqu'en 2019) ; Hélène HANSE (élue jusqu'en 2020) ; Sylvie JACQUOT (adhésion 15/01/2018 et accord CA 24/01/2018) et Florence PRUVOST-DEWEVRE (élue jusqu'en 2019) ;
- c. Seront invitées pourront participer aux débats mais ne pourront voter et donc recevoir mandat : Mesdames Mireille BARNAUD (membre d'honneur 2017) ; Jessica FALLOT (adhésion 08/04/2018 – accord CA 18/04/2018) ; Marie-Noël GEHIN (présidente d'honneur) ainsi que toute adhésion survenue et validée par le conseil d'administration avant la convocation légale de l'assemblée générale ordinaire.

Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation, les convocations (et pièces annexes) par courriel avec accusé de réception, doublé d'un envoi en courrier simple est considérée comme valable.

Néanmoins, le Conseil d'administration décide à l'unanimité que l'assemblée générale ordinaire sera convoquée dans les conditions jurisprudentielles, sauf pour les membres d'AFPROSELK qui auront exprimé la demande expresse d'un envoi en LRAR en envoyant un courriel (avec accusé de lecture) avant le mardi 5 juin 0h00.

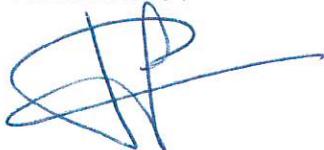
La prise d'acte des candidatures et la revue des envois sera effectuée en Conseil d'administration le mercredi 6 juin entre 12h00 et 14h00.

Le Conseil d'administration du mois de mai se tiendra le mercredi 23/05 à 21h00 pour permettre la validation des dernières adhésions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration est achevé le 18/04/2018 à 22h35.

Le 9 / 05 / 2018

La secrétaire :



Florence PRUVOST-DEWEVRE

Le 12 / 05 / 2018

La présidente :



Françoise BOVAIS-LIEGEOIS